

Compte rendu de l'audioconférence du jeudi 30 avril 2020

– Situation Période CORONAVIRUS à la DDFIP de la Marne

Une audioconférence s'est tenue ce jeudi 30 avril 2020 en présence de la direction, d'un représentant de chaque syndicat et des intervenants en matière de santé et de prévention, pour faire le point sur la situation des services et des agents de la Marne.

Contrairement aux précédentes audioconférences, la direction avait prévu un plan pour celle-ci :

- volet campagne IR
- volet RH
- volet mutations
- volet après le 11 mai

1- Campagne IR

- 21 PC légers « TINY » et téléphones portables ont été déployés cette semaine
- 3 SIP du département ont déjà commencé la saisie des déclarations
- flux e-contact maîtrisés
- délai de traitement des contre-appels maîtrisé, effectué dans les 24 h qui suivent
- 2 agents ont donné leur accord pour répondre au téléphone du ressort des centres de contact
- 70 % des effectifs des SIP du département sont en activité :
 - 40 % en présentiel (43 agents)
 - 30 % en télé-travail (33 agents)
 - en plus soutien des agents du PCRP, de la direction et EDR (10%)
 - moyenne nationale 50 %
- certains collègues d'autres services se sont proposés de venir en aide aux SIP, la direction estime qu'il n'y a pas de besoin à ce jour

2- Situation RH

- 20,70 % des agents de la DDFIP exercent en présentiel
- 31 % des agents de la DDFIP exercent en télé-travail (soit 229 agents dont 66 n'exerçant pas de missions dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité)
- Répartition Femmes-Hommes DDFIP Marne :
 - effectif total : 63 % Femmes, 37 % Hommes
 - en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) garde d'enfants : 68 % Femmes, 32 % Hommes
 - réserve : 67 % Femmes, 33 Hommes
- 33 cas signalés suspectés ou avérés COVID
- facilité accordée (ASA après le 18 mai) aux stagiaires en recherche de logement
- un nouveau mémo a été envoyé à destination des chefs de service pour contacter les agents isolés (en ASA et en télé-travail)
- la direction a dressé une liste d'agents dits « fragiles » et elle les a contactés
- affectation d'une IDIV dans la Marne à partir du 1^{er} septembre 2020 (retour dans le département après détachement)
- création à partir du 2 mai d'une cellule au sein de la direction « Mission Relation Public et Modernisation » qui sera chapeauté par Monsieur DESMIDT Florent
- appel à candidature pour 4 Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL)
 - un en septembre pour Fismes et Reims
 - en janvier 2021 pour les autres

3- Mutations au 1^{er} septembre 2020

- Calendrier à préciser :
 - diffusion sur Ulysse des mouvements nationaux de mutations concernant les agents C, B et A fin mai-début juin
 - diffusion des mouvements locaux de mutations concernant les agents C, B et A mi-juillet au plus tard
- expression des vœux pour le mouvement local via l'application ALOA (sur PORTAIL) à partir de mi-juin et ce pendant 10 jours
- les organisations syndicales auront la possibilité de faire remonter, en amont de la publication du mouvement local, les situations particulières des agents

Rappel des positions de la CGT

La loi de « transformation de la fonction publique » a supprimé la quasi-totalité des CAP :
Fini les CAP de mutations, de tableaux d'avancement ou de listes d'aptitude, bien trop chronophages pour la Direction Générale mais surtout soumises au contrôle des élus en CAP.

C'est un recul, c'est la fin de l'existence d'un cadre collectif pour défendre les droits et garanties des agents en matière de règles de gestion.

La CGT Finances Publiques condamne cette loi et combat les dispositions qui en découlent.

Un guide CGT Finances Publiques de la Marne est en cours d'écriture concernant les nouvelles règles d'affectation locale et concernant l'aide que la CGT peut vous apporter dans ce cadre de suppression des CAP affectations/mutations.

4- Reprise Après 11 mai

- un mél a été fait à destination des chefs de service pour :
 - l'organisation des services à la date du 11 mai au plan RH et au plan immobilier
 - la réflexion sur l'organisation cible à horizon fin juin 2020, à un moment où, par hypothèse, la quasi-totalité de nos activités aura repris, mais dans un cadre où le télétravail restera encore à un niveau élevé.
- éléments de cadrage à prendre en compte à ce jour :
 - pas de reprise en présentiel pour les agents qui ont des problèmes de santé ou dits « santé fragile » (télé-travail ou à défaut ASA)
 - pas de dispositif définitivement arrêtés pour les agents empêchés par la garde d'enfants. La direction est encore en réflexion sur le sujet (réflexion qui à priori ne serait pas contraire à nos revendications envoyées par mél)
 - niveau maximal de télé-travail sans exclure des redéploiements de matériels pour satisfaire au mieux les agents empêchés (« santé fragile » et garde d'enfants)
 - politique immobilière mise en place avec aménagement possible pour respecter une distanciation minimum de 2 mètres entre chaque bureau
- fluidification des horaires d'arrivée pour éviter d'être trop nombreux en même temps à la pointeuse, dans le sas d'entrée...
- réflexion sur un plan signalétique précis (sens de circulation « sens unique », 1 porte d'entrée et 1 porte de sortie pour éviter les croisements...)
- nettoyage/désinfection des locaux avant la reprise du 11 mai et toujours mise en place d'horaires décalés pour les personnels d'entretien pour éviter les contacts avec les agents.

– Fourniture de 4 masques en tissu lavables 20 fois à chaque agent à partir du 11 mai (1 masque à une durée d'utilisation d'une demi-journée)

– la DDFIP est en attente des consignes Métiers notamment en ce qui concerne le contrôle et le recouvrement

– la direction reprend contact également avec les associations de restauration collective pour voir quelles sont leurs perspectives ou non de réouverture

La direction a bien reçu mercredi 29 avril notre cahier revendicatif sur les conditions de reprise à partir du 11 mai. (joint en annexe de ce compte-rendu)

A priori elle partage la plupart de nos revendications.

Depuis, nous l'avons complété par la revendication suivante :

– élargir les dispositifs de télé-travail ou d'ASA à défaut d'équipements suffisants aux agents sans problème de santé, mais dont les conjoints ou enfants (vivant sous le même toit) ont une santé fragile.

Divers

SIE et PCE : En cas de surcharge de travail dans les SIE (notamment dans le cadre des remboursements de crédit de TVA), les PCE seront sollicités.

La direction a relancé les chefs de SIE cette semaine sur ces questions et aucun n'a émis le souhait d'avoir du soutien, les charges de travail seraient supportables.

La direction maintient au SIE les 3 agents de l'équipe EDR.

